

02B0201

Dakar, le 28 novembre 2008

DECISION N°008

**Instituant le Règlement Pédagogique
applicable aux Etudiants du CESAG**

Le Directeur Général,

Vu, l'article 3 des statuts du CESAG,

Vu, l'article 8 des statuts du CESAG,

Vu, la décision n° 007 du 1^{er} août 2006 portant réorganisation du CESAG,

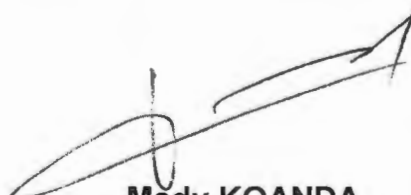
DECIDE

Article 1 : Il est institué un Règlement Pédagogique applicable aux Etudiants du CESAG.

Article 2 : L'objet du Règlement Pédagogique est de régir les différents aspects du cursus scolaire des étudiants.

Article 3 : Le Règlement Pédagogique s'applique à tous les étudiants sans restriction, ni réserve.

Article 4 : La présente décision entre en vigueur à compter de sa date de signature.



Mady KOANDA